

# Délégation de service public : le golf change de main

La mairie ne voulait plus assumer les 320 000 euros de déficit annuel que présentait, chaque année, l'actuel gestionnaire du site. La société Formule Golf a été choisie comme nouvel exploitant du golf

Le golf de Saint-Etienne change de main. Après avoir été géré ces six dernières années par la société Gaïa Concept, la mairie a décidé de remettre en jeu cette délégation de service public qui se terminait le 31 décembre 2010. Quatre candidats ont répondu à l'appel d'offres lancé en janvier dernier (1).

## Des tarifs préférentiels pour les usagers stéphanois

C'est finalement la société Formule Golf, filiale du groupe Saur, qui remporte le marché. Avec une obligation essentielle aux yeux de Maurice Vincent : mettre fin au déficit de la structure, épongé chaque année par la mairie comme le prévoyait le contrat de la délégation de service public. Soit 320 000 euros par an. Une situation impensable pour la nouvelle équipe municipale qui poursuit sa chasse au gaspillage : « Pour chaque délégation de service public, nous cherchons à améliorer le rapport qualité-prix rendu par les prestataires. Nous l'avons fait pour l'eau, nous le faisons pour le golf et nous le ferons aussi pour l'Assinif. Les contrats tels qu'ils étaient signés ne responsabilisaient pas les délégataires car la mairie avait obligation de résor-

ber les déficits éventuels. » Lors de la conférence de presse organisée sur le sujet, l'adjoint Alain Pecel affirmait la même détermination : « Notre premier choix politique est d'avoir fait le choix de l'affermage plutôt que celui de régie intéressée car c'est le délégataire qui, désormais, assure entièrement la gestion du site. Nous avons retenu la proposition de Formule Golf parce qu'elle répondait à nos nouvelles exigences, à savoir une offre sportive plus compétitive et un meilleur service rendu avec un budget maîtrisé. »

Pour les élus, cette maîtrise des dépenses n'entraînerait pas de mauvaises surprises, ni au niveau des salaires, ni au niveau des tarifs : « Le délégataire et son actionnaire la SAUH se sont engagés, formellement et par écrit, à reprendre et conserver l'ensemble des personnels de l'actuel golf. » En ce qui concerne le prix des entrées, ou abonnements, Maurice Vincent a annoncé le maintien de ceux pratiqués aujourd'hui mais en précisant que les Stéphanois bénéficieraient de tarifs préférentiels.

Pas de grands changements donc en perspective. Sauf pour le délégataire qui va devoir rééquilibrer les comptes. De quelle manière ? En réduisant la facture d'eau, le golf fonctionnant actuellement sur le réseau d'eau potable et consommant 90 000 m<sup>3</sup> par an. Et en élargissant les plages horaires d'uti-



Le golf municipal de Saint-Etienne reste bien entendu, propriété de la Ville même si, dans le cadre de l'affermage la mairie ne participe plus du tout aux frais d'entretien et de fonctionnement / Archives Proptes

lisation (entre 15 et 105 minutes de prolongation selon les mois), ce qui était considéré comme impossible par l'actuel gestionnaire pour qui le golf était déjà saturé. Pour finir, toujours selon les élus, la société Formule Golf

s'est engagée concrètement à travailler main dans la main et en intelligence avec le club de golf résident. Annonceant même le projet de créer à moyen terme un centre de formation avec des champions associés au groupe.

### Christine Chaumel

(1) Quatre candidats ont répondu à l'appel d'offres : la société Gaïa Concept, l'actuel délégataire ; la société Formule Golf ; un projet porté par des particuliers à Saint-Etienne ; et

enfin un dossier porté par la société Vert Marine, l'une des premières entreprises françaises spécialisées dans le secteur de la gestion déléguée des équipements sport et loisirs.